



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE À LA SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET 2024 DES EPN ET STRUCTURES ASSIMILÉES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



NOTE DE SYNTHÈSE

RELATIVE A LA SITUATION

D'EXECUTION DU BUDGET 2024

DES EPN ET STRUCTURES ASSIMILEES



La présente note vise à présenter l'analyse de la situation d'exécution budgétaire et financière des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Structures Assimilées (ASS). Elle retrace les principaux constats et enseignements tirés de l'exécution de leurs budgets 2024.

Pour l'exercice 2024, on dénombre au total cent un (101) EPN et Structures Assimilées dont cinquante-sept (57) Etablissements Publics Administratifs (EPA), dix-sept (17) Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN), onze (11) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et seize (16) Structures Assimilées (ASS) incluant deux (2) EPN en liquidation.

Ces établissements publics ont bénéficié d'un budget final de 651,7 milliards contre un montant initial de 546,9 milliards, soit une hausse de 104,9 milliards par rapport aux prévisions initiales, en raison des modifications intervenues en cours d'exercice en faveur de quatre-vingt-trois (83) EPN. Les modifications les plus importantes ont été enregistrées, notamment au niveau de l'Institut National de la Formation des Agents de la Santé (INFAS) à hauteur de 18,0 milliards, l'Office National des Sports (ONS) pour 13,9 milliards, l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) pour 9,9 milliards, l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) pour 4,4 milliards, le Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 1 (CROU A1) pour 3,7 milliards et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro (INPHB) pour 3,6 milliards.

L'analyse porte sur la mobilisation des ressources, l'exécution des dépenses et les résultats de la gestion budgétaire.

I. MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION DES DEPENSES

L'analyse de la mobilisation des ressources et de l'exécution des dépenses des EPN et Structures Assimilées à fin 2024 se présente comme suit :

1- Des ressources mobilisées à hauteur de 623,2 milliards sur des prévisions 651,7 milliards

A fin 2024, les ressources globales mobilisées par les EPN s'élèvent à 623,2 milliards pour une prévision de 651,7 milliards, soit un taux de réalisation de 95,6%. Ces ressources mobilisées comprennent des ressources propres (8,7%), des subventions de l'Etat (56,9%), des ressources affectées 22,7%, des excédents des gestions antérieures 11,5% et des autres ressources 0,2%.

En ce qui concerne les ressources propres, elles ont été mobilisées à hauteur de 59,4 milliards sur une prévision annuelle de 56,4 milliards, soit un taux de réalisation de 105,4% contre 102,4% en 2023. Elles sont essentiellement constituées des recettes de prestations de services 55,7%, de production vendue 7,1 %, des locations diverses pour 1,4% et des autres ressources propres pour 35,8%.

Le niveau de réalisation des productions vendues s'élève à 3,9 milliards contre une prévision de 4 milliards, soit un taux de réalisation de 97,4%. En ce qui concerne les prestations de service elles s'élèvent à 33,4 milliards pour 31,4 milliards de prévus avec un taux de réalisation de 106,4%. Cette réalisation est essentiellement liée aux droits d'inscription, d'examen et de concours de l'INFAS recouvrés à hauteur de 9,2 milliards, soit une performance de 100% et des consultations, hospitalisations et examens médicaux du CHU d'ANGRE recouvrés à 2,5 milliards pour une prévision de 2,6 milliards.

On note un bon taux de réalisation pour toutes les catégories d'EPN, avec un meilleur taux de réalisation de 112,1% pour les ASS, suivi des EPA 107,4%. Le plus faible taux est enregistré par les EPH soit 98,2%.

Concernant les excédents des gestions antérieures, ils ont été mobilisés à hauteur de 73,1 milliards sur une prévision de 75 milliards, soit un taux de mobilisation de 97,4% contre 97,7% en 2023. L'Office National des Sports (ONS) enregistre à lui seul 12,2 milliards de ressources réintégrées en raison des décomptes sur marchés attendus pour les arriérés des projets relatifs à l'organisation de la CAN.

S'agissant des ressources affectées, elles ont été recouvrées à hauteur de 121,5 milliards sur une prévision annuelle de 147,9 milliards, soit un taux de réalisation de 82,1% correspondant à une moins-value de 26,4 milliards.

Les meilleurs taux ont été réalisés au niveau de l'ANRMP et de CIT respectivement 125% pour les redevances sur marchés approuvés et 99,6% pour la Taxe d'Embarquement sur les Titres de Transports Aériens de CIT.

Quant aux subventions de l'Etat, elles ont été mobilisées à hauteur de 367,0 milliards sur une prévision annuelle de 370,5 milliards.

Ces réalisations se subdivisent en subventions d'exploitation pour 331,2 milliards, avec un taux de réalisation de 99,8% contre 99,4% en 2023 et en subventions d'investissement pour 35,8 milliards avec un taux de réalisation 93,0% contre 95,3% en 2023.

2- Des emplois d'un montant global de 590,0 milliards pour une prévision de 651,7 milliards

A fin décembre 2024, les dépenses exécutées par les EPN se chiffrent globalement à 590 milliards pour une prévision annuelle de 651,7 milliards, soit un taux d'exécution de 90,5%. Les crédits non exécutés qui en résultent s'élèvent à 61,7 milliards. Le montant exécuté porte sur les dépenses d'exploitation pour 536,6 milliards et les dépenses d'investissement pour 53,4 milliards.

Les dépenses d'exploitation ont été exécutées à hauteur de 536,6 milliards pour une prévision annuelle de 578,7 milliards, soit un taux d'exécution de 92,7%. Elles sont constituées des dépenses de personnel (192,4 milliards), de biens et services (313 milliards) et de transferts (31,2 milliards).

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 53,4 milliards pour une prévision annuelle de 73,1 milliards, soit un taux d'exécution de 73,2%, en hausse par rapport à celui de fin 2023 qui était de 66,3% avec un montant exécuté de 62,7 milliards pour une prévision de 94,6 milliards.

Les excédents les plus importants ont été enregistrés au niveau des biens et services (35,4 milliards) et de l'investissement (19,6 milliards). Pour ce qui concerne les investissements, les crédits inemployés sont dus essentiellement au non-achèvement de plusieurs projets d'investissement au sein des EPN.

II. RESULTATS BUDGETAIRES

1- Un solde budgétaire global excédentaire de 33,2 milliards

Sur des ressources mobilisées de 623,2 milliards, les dépenses exécutées s'élèvent à 590,0 milliards, soit un solde budgétaire excédentaire de 33,2 milliards à fin 2024. Ce résultat est en baisse de 41,3 milliards par rapport à celui de 2023 qui était excédentaire de 74,5 milliards.

2- Un excédent budgétaire global fortement tiré par le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement

Pour des ressources d'investissements mobilisées de 73,1 milliards, les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 53,5 milliards, soit un solde budgétaire excédentaire de 19,6 milliards tandis qu'au niveau de l'exploitation la mobilisation des ressources est de 550,1 milliards et les dépenses d'exploitation exécutées s'élèvent à 536,5 milliards, soit un solde budgétaire excédentaire de 13,6 milliards.

Les niveaux les plus élevés de crédits inemployés sont enregistrés, notamment au niveau de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) (24,9 milliards), l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) (6,4 milliards), l'Office National des Sports (ONS) (3,2 milliards), l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) (3,1 milliards), l'Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS) (2,8 milliards) et l'Office du Service Civique National (OSCN) (2,4 milliards).

III. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les difficultés qui ont perturbé le contrôle des opérations budgétaires sont essentiellement d'ordre juridique, notamment la carence des textes régissant les EPN, et d'ordre organisationnel, avec l'accumulation des opérations d'engagements et d'ordonnancements en fin d'année, l'inaccessibilité des Contrôleurs Budgétaires aux données des ressources propres des universités, grandes écoles et établissements hospitaliers.

Pour y remédier, il est recommandé aux ministères de tutelle technique de faire modifier et compléter le dispositif juridique encadrant l'organisation des EPN et aux directeurs de ces établissements de mieux planifier les opérations budgétaires, de sorte à respecter le rythme de consommation des crédits, conformément à la régulation budgétaire. Ils devront s'assurer que les contrôleurs budgétaires ont accès à toutes les sources des ressources propres, afin d'améliorer l'accomplissement de leurs missions de contrôle.





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET